

# ECOLE FRANCAISE DE KARTING de l'ENCLOS

### Règlement intérieur 2023/2024

#### **PRESENTATION**

Le Circuit de l'Enclos est agréé Ecole Française de Karting (EFK). Cette école organise ses activités sous une forme collective et a pour but de :

- Développer la pratique du karting
- Enseigner les bases du pilote
- Faciliter l'accessibilité à la pratique du karting de compétition
- Sensibiliser les jeunes conducteurs de demain au respect des règles sur circuit comme sur la route.

La FFSA s'est donnée pour mission de sensibiliser les pilotes de Karting au respect des valeurs et des règles qui s'imposent à tous en compétition comme dans la vie, sur circuit comme sur la route.

Les principes de ces enseignements sont basés sur des valeurs telles que :

- Le respect de soi et des autres : comportement sportif et civique
- Le respect de la signalisation : les drapeaux sur circuit ; les panneaux sur la route
- Le respect des officiels : les arbitres sportifs fédéraux sur circuit ; les autorités de police sur la route
- Le respect des règles : le code sportif sur circuit et le code de la route

#### MODALITES D'INSCRIPTION

Pour avoir accès à l'EFK de l'Enclos, les familles doivent avoir procédé à l'inscription de leur enfant auprès du Circuit de l'Enclos. Les séances se déroulent au sein des infrastructures du Circuit de l'Enclos – 25270 Septfontaine.

#### RECOMMANDATIONS

- -Les parents doivent informer les éducateurs sportifs ainsi que le Responsable de l'Ecole de Karting Mr Mickaël Girardet des recommandations liées à la santé de l'enfant.
- -Les parents doivent informer le personnel encadrant de tout changement concernant leurs coordonnées.
- -Chaque enfant devra se respecter, respecter autrui (camarade, personnel, éducateurs...) le matériel mis à disposition ainsi que les infrastructures.
- -Les parents sont entièrement responsables de toutes dégradations commises par leur enfant. Il leurs sera réclamé le montant des frais de remise en état.
- -Le non-respect des recommandations précitées pourra entraîner une exclusion temporaire, voire définitive de l'enfant sans que les parents puissent prétendre à un remboursement des frais engagés.

regienen meneur	
Je soussigné(e), Madame, Monsieur	, déclare avoir pris
Le:/	Signature



# ECOLE FRANCAISE DE KARTING de l'ENCLOS

## **Autorisation parentale - Photographies**

	□Autorise	□ N'autorise pas	
Le circuit de l'Enclos à prendre des photos individuelles et/ou de groupes sur lesquelles figurerait mon enfant lors des activités, pour les diffuser sur tous les moyens de communications tels que site internet, affiches, articles de presse de circuit ou ASK de l'Enclos.			user sur tous les
Le ://		Sigr	nature